



MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRÊTÉ :
2020_040

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Mme Brigitte CLAUDEL, adjointe**

Le Maire de la Commune de LANOBRE ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Brigitte CLAUDEL a été élue 1ère adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1ère adjoint,

ARRÊTE

Article 1er

Il est donné délégation de fonction à Mme Brigitte CLAUDEL, 1ère adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- Relations sociales ;
- Gestion du C.C.A.S. et de l'EHPAD, La Résidence de l'Artense ;
- Relations avec les Associations ;

Article 2

Il est également donné délégation à Mme Brigitte CLAUDEL, 1ère adjointe l'effet de signer :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation

Article 3

Délégation de fonctions est également attribuée à Mme Brigitte CLAUDEL, 1ère adjointe, en cas d'indisponibilité de Mme Johane GRANDSEIGNE 3ème adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

- Développement touristique

Article 4

Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

RF auprès du Préfet du Sous-Préfet
Contrôle de légalité Date de réception de l'AF: 17/06/2020 015-211600921-20200616-2020_040-AI

- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Lanobre, le 17 juin 2020

Le Maire,
Pascal LORENZO

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Et de l'affichage et/ou notification le

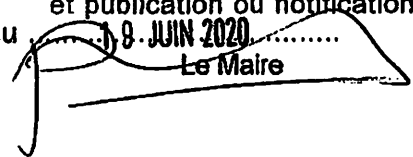


NB : Tous les adjoints sont de droit :

- officier d'Etat Civil (art L. 2122-32 du CGCT)
- officier de Police Judiciaire (art L. 2122-31 du CGCT)

Ces fonctions ne relèvent donc pas d'un arrêté de délégation du maire.

ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 17 JUIN 2020
et publication ou notification
du 18 JUIN 2020
Le Maire



RF Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 016-211600921-20200616-2020_040-A1



MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRÊTÉ :
2020_041

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. Philippe VIALLEIX adjoint**

Le Maire de la Commune de LANOBRE ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mr Philippe VIALLEIX a été élu 2^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mr Philippe VIALLEIX, 2^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- Cadre de vie ;
- Gestion des bâtiments communaux ;
- Gestion des autorisations d'urbanisme ;
- Patrimoine ;
- Représentation au sein de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Article 2

Il est également donné délégation à Mr Philippe VIALLEIX, 2^{ème} adjoint l'effet de signer :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation

Article 3

Le Secrétaire (général) de la Mairie (ou le Directeur Général des services) est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Lanobre, le 17 juin 2020

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 016-211600921-20200616-2020_041-A1

Le Maire,
Pascal LORENZO

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Et de l'affichage et/ou notification le

NB : Tous les adjoints sont de droit :

- officier d'Etat Civil (art L. 2122-32 du CGCT)
- officier de Police Judiciaire (art L. 2122-31 du CGCT)

Ces fonctions ne relèvent donc pas d'un arrêté de délégation du maire.

ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le1.7. JUIN 2020
et publication ou notification
du1.9. JUIN 2020.....
Le Maire

RF Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 015-21160021-20200616-2020_041-A1



MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRÊTÉ :
2020_042

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Mme Johane GRANDSEIGNE, adjointe**

Le Maire de la Commune de LANOBRE ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Johane GRANDSEIGNE a été élue 3^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Johane GRANDSEIGNE, 3^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- Education et petite enfance ;
- Activités économiques et touristiques

Article 2

Il est également donné délégation à Mme Johane GRANDSEIGNE, 3^{ème} adjointe l'effet de signer :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation

Article 3

Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Lanobre, le 17 juin 2020

Le Maire,
Pascal LORENZO

ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 17 JUIN 2020
et publication ou notification
du 19 JUIN 2020
Le Maire

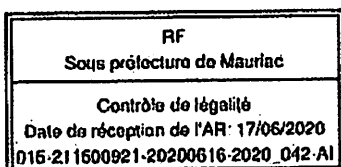
RF Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 016-211600921-20200616-2020_042-AI

**Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Et de l'affichage et/ou notification le**

NB : Tous les adjoints sont de droit :

- officier d'Etat Civil (art L. 2122-32 du CGCT)
- officier de Police Judiciaire (art L. 2122-31 du CGCT)

Ces fonctions ne relèvent donc pas d'un arrêté de délégation du maire.





MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRÊTÉ :
2020_043

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. Dominique VOLPE, adjoint**

Le Maire de la Commune de LANOBRE ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mr Dominique VOLPE a été élu 4^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 4^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mr Dominique VOLPE, 4^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- Travaux de voirie et d'espaces publics ;
- Infrastructures.

Article 2

Il est également donné délégation à Mr Dominique VOLPE, 4^{ème} adjoint l'effet de signer :

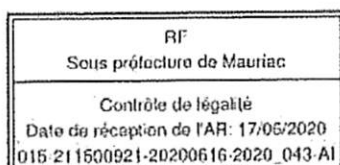
- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation

Article 3

Le Secrétaire (général) de la Mairie (ou le Directeur Général des services) est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Lanobre, le 17 juin 2020



Le Maire,
Pascal LORENZO

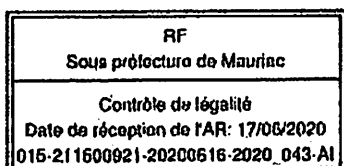
ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 17 JUIN 2020
et publication ou notification
du 19 JUIN 2020
Le Maire

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Et de l'affichage et/ou notification le

NB : Tous les adjoints sont de droit :

- **officier d'Etat Civil (art L. 2122-32 du CGCT)**
- **officier de Police Judiciaire (art L. 2122-31 du CGCT)**

Ces fonctions ne relèvent donc pas d'un arrêté de délégation du maire.





MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRÊTÉ :
2020_044

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Mme Sylvie SERRE, conseillère municipale**

Le Maire de la Commune de LANOBRE ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes et à l'établissement du tableau du Conseil municipal,

Considérant que Mme Sylvie SERRE a été élue conseillère municipale,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice d'un conseiller municipal en cas d'empêchement du premier titulaire de la délégation,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de fonctions est également attribuée à Mme Sylvie SERRE, conseillère municipale, en cas d'indisponibilité de Mme Johane GRANDSEIGNE 3^{ème} adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

- Education et petite enfance
- Activités économiques

Article 2

Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Lanobre, le 17 juin 2020

Le Maire,
Pascal LORENZO

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le

Et de l'affichage et/ou notification le
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2020
015-211500921-20200616-2020_044-A1

ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le17 JUIL 2020.....
et publication ou notification
du19 JUIL 2020.....
Le Maire



MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRETÉ :
2020_045

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. Anthony SANTOS, conseiller municipal**

Le Maire de la Commune de LANOBRE ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes et à l'établissement du tableau du Conseil municipal,

Considérant que M. Anthony SANTOS a été élu conseiller municipal,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice d'un conseiller municipal en cas d'empêchement du premier titulaire de la délégation,

ARRÊTE

Article 1er

Délégation de fonctions est également attribuée à M. Anthony SANTOS, conseiller municipal, en cas d'indisponibilité de M. Philippe VIALLEIX 2^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

- Cadre de vie ;
- Gestion des bâtiments communaux ;
- Gestion des autorisations d'urbanisme ;
- Patrimoine ;

Article 2

Le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Lanobre, le 17 juin 2020

Le Maire,
Pascal LORENZO

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture

Le	RF
Et de l'affichage et/ou notification le	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 17/06/2020	
015-211500921-20200616-2020_045-A1	

ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le17 JUILLET 2020.....
et publication ou notification
du19 JUIN 2020.....
Le Maire



MAIRIE de LANOBRE
DEPARTEMENT du CANTAL

ARRÊTÉ :
2020_046

**Arrêté du maire portant délégation de signature et de fonctions
à M. Gilles GROUFFAUD, Secrétaire de mairie**

Le maire de la commune de Lanobre,

Vu les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Selon les dispositions de l'article R 2122-8 précité, il est donné **délégation de signature** à M. Gilles GROUFFAUD, Rédacteur Principal 1^{ère} classe, fonctionnaire titulaire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour :

- **l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,**
- **la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.**
- **la légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 (l'administré doit être connu de l'agent, ou accompagné de deux témoins connus).**

Article 2

Selon les dispositions de l'article R 2122-10 précité, il est donné **délégation** à M. Gilles GROUFFAUD, Rédacteur Principal 1^{ère} classe, fonctionnaire titulaire, à l'effet d'exercer :

- **la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription,**
- **la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,**
- **le changement de nom et le changement de prénom,**
- **l'enregistrement des pactes civils de solidarité**
- **la transcription et mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil,**
- **l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.**

M. Gilles GROUFFAUD, Rédacteur Principal 1^{ère} classe, fonctionnaire titulaire de la commune, délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

RF
Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2020
015-211600921-20200616-2020_046-AI

Il peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962 (Dispositions concernant la vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil).

Article 3

Selon les dispositions de l'article L 423-1 du code de l'urbanisme, en l'absence de l'adjoint titulaire de la délégation, il est donné délégation de signature à **M. Gilles GROUFFAUD, Rédacteur Principal 1ère classe, fonctionnaire titulaire de la commune, chargé en interne de l'instruction des dossiers d'autorisations et de déclarations de travaux (permis de construire, d'aménager ou de démolir...).**

La présente délégation concerne uniquement les courriers de notification ou de demandes de pièces manquantes et non la signature des actes de délivrance de ces autorisations.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

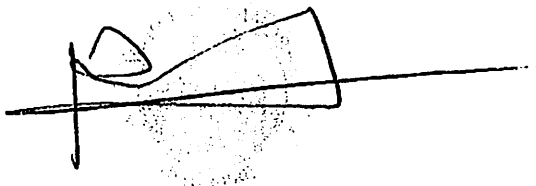
- au représentant de l'Etat,
- au Procureur de la République ;

et notifié à l'intéressé(e).

Fait à Lanobre, le 17 juin 2020

Le Maire,
Pascal LORENZO

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Préfecture le
et de la publication et/ou de la
notification le



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 17 JUIN 2020
et publication ou notification
du 19 JUIN 2020

Le Maire


RF Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2020 015-211500921-20200616-2020_046-AI